

Septième note inter régionale Rhône Méditerranée fertilisation de la vigne 2008-2009

Cette note a pour destinataires les conseillers viticoles et les vignerons de la région Rhône-Méditerranée. Elle a pour objectif de donner les outils de raisonnement des fumures de fond, d'entretien ou de correction. Cette démarche de raisonnement est impérative compte tenu de l'augmentation du prix, de la raréfaction des matières premières et de la nécessité de tenir compte de l'environnement.

La fumure d'entretien

Les résultats des analyses pétiolaires du réseau interrégional (plus de 600 analyses) montrent en 2008 des teneurs plus faibles que les années précédentes tous éléments minéraux confondus. La présente note tient compte de cette particularité.

Azote

L'apport se raisonne essentiellement en fonction :

- des **objectifs de rendement et de qualité**,
- du comportement végétatif de la vigne : vigueur, production
- du mode d'entretien du sol.

Stratégies de fertilisation :

	Vigne non enherbée ou enherbée un rang sur deux.	Vigne avec enherbement permanent tous les rangs
Parcelle vigoureuse	A enherber tous les rangs, 0 unité d'azote	0 unité d'azote
Parcelle équilibrée	0 unité d'azote	0-30 unités d'azote
Parcelle avec vigueur et rendement insuffisants	15-30 unités d'azote	30-50 unités d'azote
Parcelle avec vigueur et rendement très insuffisants	30-50 unités d'azote	Revoir la stratégie d'entretien du sol *

* Détruire un rang sur deux, changer d'espèce...

Pour les parcelles à objectif de rendement élevé, majorer ces chiffres de 15 unités.

Périodes d'application :

Les engrais minéraux azotés s'appliquent au printemps avant une période pluvieuse pour être efficaces. Pour les engrais organiques, un apport plus précoce est nécessaire.

Formes :

- En cas d'apport d'azote uniquement : sous forme de sulfate d'ammoniaque, d'ammonitrate... Ces formulations sont les moins chères.
- En cas d'apport combiné de plusieurs éléments minéraux associés à l'azote, il existe différentes formules en fonction des besoins : engrais binaires (NK) (NMg), éventuellement engrais ternaires (NPK) avec les teneurs en phosphore les plus basses possibles (voir paragraphe phosphore ci-dessous).

Les formes liquides sont pratiques en cas d'enherbement mais plus chères à unités équivalentes.

Les engrais organiques sont utilisables, à condition d'utiliser des produits rapidement minéralisables si vous souhaitez un effet rapide.

Modalités d'apport : en surface, de préférence localisé sous le rang (obligatoire en cas d'enherbement).

Des apports foliaires ou par fertirrigation sont possibles. Les références sont en cours d'acquisition.

Phosphore

La très grande majorité des sols contient suffisamment de phosphore pour répondre aux besoins de la vigne. La vigne, par l'intermédiaire d'endomycorhizes, assimile bien le phosphore.

Cas général : aucun apport, même en cas de déficit « théorique » du sol indiqué par analyse (sol ou pétiolaire).

Cependant, en cas d'utilisation d'engrais complet, privilégier ceux à faible teneur ou mieux sans phosphore.
Exception : si l'analyse foliaire indique une très faible teneur et que la vigne manifeste des dysfonctionnements dont la cause n'a pu être identifiée : un apport peut être réalisé dans la limite de 15 à 20 unités/ha de P₂O₅.

Formes d'apport :

- sols calcaires : engrais phosphatés mention "soluble eau".
- sols neutres à peu acides (pH 6 à 7) : scories, phosphal...
- sols très acides : phosphate naturel.

Période d'application : dans les très rares cas nécessitant ces apports les faire plutôt à l'automne.

Modalités d'apport : de préférence en double localisation en profondeur.

Potassium et magnésium

Ces 2 éléments doivent être gérés ensemble. En effet, l'excès de l'un (souvent le potassium) bloque l'assimilation de l'autre.

Les apports seront dictés par les résultats de l'analyse pétiolaire. En leur absence, c'est l'appréciation visuelle du comportement végétatif qui guidera la stratégie de fertilisation. On tiendra aussi compte de l'historique de fertilisation, du climat, du rendement...

Cas général : dose d'apport en unités/ha en fonction des teneurs foliaires :

Les tableaux suivants permettent d'estimer les apports en unités par hectare de K₂O (oxyde de potassium) et MgO (oxyde de magnésium). Ce sont des apports à effectuer au sol, complétés éventuellement par des pulvérisations foliaires, notées "Pulvé".

		Teneur foliaire en potassium (K)			
		Très faible	Faible	Normale	Elevée
Teneur foliaire en magnésium (Mg)	Très faible	360 unités K ₂ O + Pulvé	90-120 unités K ₂ O + (Pulvé)	40-60 unités K ₂ O	0 unité K ₂ O
		125 unités MgO + Pulvé	125 unités MgO + Pulvé	125 unités MgO + Pulvé	125 unités MgO + Pulvé
	Faible	360 unités K ₂ O + Pulvé	90-120 unités K ₂ O + (Pulvé)	40-60 unités K ₂ O	0 unité K ₂ O
		75 unités MgO + (Pulvé)	75 unités MgO + (Pulvé)	75 unités MgO + (Pulvé)	75 unités MgO + (Pulvé)
Normale	360 unités K ₂ O + Pulvé	90-120 unités K ₂ O + (Pulvé)	40-60 unités K ₂ O	0 unité K ₂ O	
	0-25 unités MgO	0-25 u MgO	0 - 25 unités MgO	0-25 unités MgO	
Elevée	360 unités K ₂ O + Pulvé	90-120 unités K ₂ O + (Pulvé)	40-60 unités K ₂ O	0 unité K ₂ O	
	0 unité MgO	0 unité MgO	0 unité MgO	0 unité MgO	

Pulvé = pulvérisations foliaires préférables
 (Pulvé) = pulvérisations foliaires éventuelles

contrôle impératif par analyse foliaire tous les ans et tenir compte des fertilisations précédentes.

Pour les parcelles à fort rendement, majorer les apports potassiques de 30 u/ha, il est possible aussi d'utiliser la règle empirique suivante en entretien : un hectolitre de vin produit = une unité de potassium à apporter.

Cas des variétés sensibles au dessèchement de la rafle (Cabernet Sauvignon, Cardinal, Chasselas, Muscat de Hambourg, Italia ...) : pour les parcelles à fort rendement, utiliser la dose la plus forte conseillée.

En raison de la forte sensibilité de certains cépages de table au dessèchement de la rafle, les apports en potassium conseillés sont un peu inférieurs à ceux conseillés sur la vigne de cuve.

		Teneur foliaire en potassium (K)			
		Très faible	Faible	Normale	Elevée
Teneur foliaire en magnésium (Mg)	Très faible	60-120 unités K ₂ O + Pulvé	30-60 unités K ₂ O + (Pulvé)	0 unité K ₂ O	0 unité K ₂ O
		125 unités MgO + Pulvé	125 unités MgO + Pulvé	125 unités MgO + Pulvé	125 unités MgO + Pulvé
	Faible	60-120 unités K ₂ O + Pulvé	30-60 unités K ₂ O + (Pulvé)	0 unité K ₂ O	K ₂ O 0 unité K ₂ O
		75 unités MgO + (Pulvé)	75 unités MgO + (Pulvé)	75 unités MgO + (Pulvé)	75 unités MgO + (Pulvé)
Normale	60-120 unités K ₂ O + Pulvé	60 unités K ₂ O + (Pulvé)	30-60 unités K ₂ O	0 unité K ₂ O	
	0-25 unités MgO	0-25 unités MgO	0-25 unités MgO	0-25 unités MgO	
Elevée	60-120 unités K ₂ O + Pulvé	60 unités K ₂ O + (Pulvé)	30-60 unités K ₂ O	0 unité K ₂ O	
	0 unité MgO	0 unité MgO	0 unité MgO	0 unité MgO	

Pulvé = pulvérisations foliaires préférables

(Pulvé) = pulvérisations foliaires éventuelles

contrôle impératif par analyse foliaire tous les ans et tenir compte des fertilisations précédentes.

Les apports sont à réaliser au sol : en surface sous le rang ou en double localisation en profondeur.

La période d'apport :

* en entretien : en fin d'hiver ou début de printemps : cette pratique limite le lessivage et évite le travail du sol hivernal. Il est possible de réaliser un apport de potassium, de magnésium, cumulé sur 2 ans

* en situation de carence : à l'automne.

Du fait de la migration lente du magnésium et du potassium, du fonctionnement du sol, l'effet des apports est souvent décalé dans le temps (2 à 3 ans, variable en fonction des sols et de la pluviométrie). De ce fait après une correction massive en potassium (360 unités/ha), même en absence de réaction rapide, ne pas refaire d'apports massifs et revenir à une fertilisation d'entretien.

Formes d'engrais à retenir pour un apport au sol de :

- Potassium : on pourra choisir indifféremment du sulfate ou du chlorure de potassium (moins cher)
Sur les très rares sols ayant des teneurs importantes en sodium, on choisira systématiquement des engrais sous forme sulfate, pour éviter des problèmes de salant.
En agriculture biologique, le Patentkali et certains engrais à base de pulpes de betteraves sont les plus concentrés en potassium.
- Magnésium :- en sol calcaire, utiliser des formes sulfates ;
- en sol décarbonaté ou acide, les apports de magnésium peuvent se faire sous toutes formes, éventuellement combiné avec le calcium (dolomie ou chaux magnésienne) si un apport est nécessaire.

Pour une fumure d'entretien en situation équilibrée, il est possible de faire un apport combiné de potassium et de magnésium avec du Patentkali, de l'Oxyfertil ou du Potamag.

En cas de pulvérisations foliaires de :

- ◆ **Potassium** : faire 3-5 applications chaque 10 jours à partir de la nouaison avec du sulfate de potassium (à 10 kg/ha avec 300-400 litres d'eau /ha), ou éventuellement du nitrate de potassium sur vignes peu vigoureuses. L'efficacité est variable.
- ◆ **Magnésium** :
 - * **Carence en magnésium** : préférer du sulfate de magnésium à 16 %, 3-4 applications sur l'ensemble de la végétation, à partir du stade "boutons floraux séparés" (stade H ou 17).
 - * **Dessèchement de la rafle** : 2-3 applications à partir du début véraison, à la cadence de 10 jours, en visant les grappes, avec un produit magnésien à la dose préconisée dans 400 litres d'eau /ha.

Eviter la période de pleine floraison pour ces pulvérisations et traiter tôt le matin.

OLIGOELEMENTS

La prise en compte d'un oligoélément ne doit avoir lieu que s'il y a un diagnostic avéré de carence par symptômes visibles ou teneur foliaire insuffisante.

La carence en fer (chlorose) se gère par le choix du porte-greffe. Il s'agit le plus souvent d'une carence induite par un excès de calcaire actif dans le sol ou par un engorgement temporaire du sol. En cas de porte-greffe non adapté et de symptômes de chlorose, la solution la plus efficace est l'apport chaque année de fer (au sol sous forme de chélate ou par pulvérisation foliaire sous forme de chélate...). La mise en place de l'enherbement peut suffire dans certaines situations.

La carence en manganèse peut être corrigée par des apports foliaires de sulfate de manganèse à la dose de 5 Kg/ha en 2 à 4 apports aux alentours de la floraison. L'utilisation de fongicides anti-mildiou à base de mancozèbe peut contribuer à réduire cette carence.

Autres carences, elles sont excessivement rares. Contacter votre technicien.

La fumure de fond

La fumure doit s'appuyer sur une **analyse physico-chimique** du sol (et du sous-sol), complétée par l'examen d'une fosse pédologique. Cette analyse de sol, réalisée par un laboratoire agréé par le Ministère de l'Agriculture, sert également à choisir le porte-greffe et la fosse pédologique permet de préciser la préparation du sol.

Avant plantation, c'est la période idéale pour réaliser, si nécessaire, des apports de correction importants. Pour le calcium et le phosphore, cet apport éventuel permet de ne plus intervenir pendant la durée de vie de la vigne.

Un apport n'est envisagé que lorsque l'analyse indique des teneurs inférieures aux teneurs souhaitables.

Aucun apport d'engrais azoté n'est réalisé avant plantation.

Un appoint en oligo-éléments lors de la fumure de fond est rarissime. Cet apport est à raisonner sur vigne en place en fonction des observations au vignoble.

Comment raisonner les apports en fumure de fond ?

Ces critères s'appliquent à tout type d'agriculture : conventionnelle, raisonnée et biologique. **Pour la viticulture biologique, veiller à utiliser des fertilisants autorisés dans le cahier des charges (annexe 1 du règlement d'application 889/2008).**

Critères	Teneurs souhaitables	Recommandations	Date et mode d'apport
pH eau Calcium	CEC saturée en Ca (au minimum Ca/CEC > 75%)	Chauler à hauteur de 5 à 30 t/ha selon le pH	A apporter plusieurs mois avant la matière organique pour régénérer un équilibre microbiologique avec les nouvelles conditions de pH. Enfouir (charrue ou chisel lourd).
Matières organiques	1 à 1,5%	Utiliser des amendements organiques d'origine végétale et non des engrais organiques. Ne pas dépasser 10 t/ha de matière sèche. Ne pas apporter de produit non composté sur sol acide.	Au moins 3 mois avant plantation. Incorporer superficiellement et sans retourner. En cas de désinfection du sol, la réaliser avant l'apport de matière organique.
Phosphore	Selon méthode d'analyse	Si teneur faible, apport maximum : 150 unités/ha de P ₂ O ₅ . En sol calcaire, préférer des produits de type «superphosphates». En viticulture biologique, il est recommandé d'incorporer des phosphates naturels au fumier avant le compostage.	A enfouir par labour ou chisel lourd. Eviter de faire ces apports sur sol humide pour ne pas tasser et ne pas enfouir en conditions humides afin de limiter les semelles de labour.
Potassium	3 – 4% de la CEC	Ne pas dépasser 400 unités/ha de K ₂ O. Utiliser un produit à base de chlorure ou de sulfate de potassium. Eviter la forme chlorure sur sol salé.	
Magnésium	6 – 8% de la CEC	Apport maximum de 300 unités/ha de MgO. Préférer les formes - sulfates en sol calcaire - carbonates en sol acide.	
Fer	DTPA : 20 à 150 ppm Oxalate > 50 ppm	Si teneur faible, apport conseillé : - sulfate de fer possible en sol pauvre en calcaire actif, - chélate à préférer pour une libération plus progressive. Dose maximale : 2 t/ha en sulfates.	

Annexe produits utilisables en agriculture biologique

Des apports correctifs de matières fertilisantes peuvent être effectués en adéquation avec le cahier des charges européen (annexe 1 du règlement d'application 889/2008).

Exemples de sources d'éléments d'origine naturelle, autorisés en viticulture biologique :

Eléments	Produits	Teneurs à titre indicatif
Azote	Farine de plumes	10 à 12 % N
	Guano	15 % N
Phosphore	Arêtes de poissons	20 à 25 % P
Potassium	Patenkali	30 % K, 10 % Mg
	Vinasse de betterave	23 à 43 % K
Magnésie	Kiésérite	27 % Mg
Calcium	Lithothamne	42 à 46 % Ca + Mg
	Carbonate de Chaux (calcaire broyé)	45 à 57 % Ca

Exemples d'effluents d'élevage autorisés en viticulture biologique :

Type d'élevage d'origine des effluents	Autorisation	Conditions
Biologique	Autorisé	
Extensif	Autorisé	
Intensif	Autorisé	Compostage obligatoire
Hors-sol	Interdit	

Document réalisé par les conseillers viticoles des Chambre d'Agriculture suivantes :



Ardèche
Aude
Bouches du Rhône
Drôme
Gard
Hérault
Vaucluse
Var

Avec l'aide technique des conseillers des organismes suivants :



